

CONDITIONS GENERALES DE VENTE
(version en vigueur au 30.11.2023)

Société Flore Traiteur
Siège social : 118-130 avenue Jean Jaurès, 75169 Paris
SIRET 820808848 00023
Immatriculation au Greffe du Tribunal de Commerce de Paris depuis le 1.02.2019

Les présentes Conditions Générales de Vente (ci-après « CGV ») régissent les relations commerciales entre la société Flore Traiteur (ci-après « Flore Traiteur ») et toute personne (ci-après le « Client ») passant commande pour une ou plusieurs prestations de service de traiteur/réception.

1. CHAMP D'APPLICATION DES CGV

Les présentes CGV s'appliquent de plein droit à toutes commandes passées auprès de Flore Traiteur.

La vente est réputée conclue à la date d'acceptation de la commande par Flore Traiteur.

Préalablement à cette date, et conformément aux dispositions des articles L. 112-1, L. 112-2 et L. 141-1 du Code de la consommation, les présentes CGV sont mises à la disposition de tout acheteur à titre informatif.

Toute commande implique l'adhésion sans réserve aux présentes CGV qui prévalent sur toutes les autres conditions, à l'exception de celles qui ont été acceptées expressément par Flore Traiteur.

2. PRODUITS ET DISPONIBILITE DES PRODUITS

Flore Traiteur propose à titre principal des produits de nature alimentaire dans la limite des stocks disponibles.

Ne travaillant qu'avec des produits frais et sans stock, il se peut qu'un ou plusieurs produits soient indisponibles.

Dans l'hypothèse où le produit commandé par le Client ne serait plus disponible, Flore Traiteur fera alors au mieux pour trouver un produit de substitution et en avertira le client.

3. PRIX

Le devis détaille l'ensemble des prix des produits et des prestations qui seront fournis par Flore Traiteur.

Les prix des devis sont fermes pendant un délai de 2 semaines à compter de leur émission, sauf modification importante et imprévisible du cours des produits saisonniers.

Ces prix sont exprimés en monnaie légale et stipulés toutes taxes comprises, frais de livraison inclus, emballage compris.

Certaines prestations pourront faire l'objet d'une facturation supplémentaire :

- les heures supplémentaires du personnel en cas de prolongation de la prestation sera communiqué sur demande. Le cout des heures supplémentaires subit une majoration après minuit
- le nettoyage de la vaisselle et le débarrassage de la salle de réception ;
- la reprise des poubelles et/ou des bouteilles vides.

4. RESERVATION

La réservation est ferme et définitive après le versement d'un acompte correspondant à 50 % du montant total TTC de la prestation accompagné du devis signé qui comportera la mention « Bon pour Accord ».

Le devis ci-joint est établi sur la base d'un nombre de personnes précisé par le Client. Flore Traiteur se réserve le droit d'émettre un nouveau bon de commande dans l'hypothèse d'une baisse importante du nombre de convives.

Le nombre définitif doit nous être communiqué 10 jours ouvrables avant la date de l'évènement. Passé ce délai, le prix correspondant au nombre définitif de convives sera due à Flore Traiteur. Aucune remise ne nous pourra être réclamée, tous les frais ayant été engagés à cette date.

5. ANNULATION

Si le Client annule la commande plus de 20 jours avant la date de l'évènement, Flore Traiteur conserva le montant de l'acompte versé en guise d'indemnité compensatrice.

Si le Client annule la commande moins de 20 jours avant la date de l'évènement, le Client devra procéder au versement d'un dédit selon l'échéancier suivant :

- annulation entre 19 jours et 10 jours avant la date de l'évènement : 40 % du montant total TTC ;
- annulation entre 9 jours et 3 jours avant la date de l'évènement: 60 % du montant total TTC ;
- annulation 2 jours avant la date de l'évènement: 80 % du montant total TTC ;
- annulation le jour même : 100% du montant total TTC du devis.

6. CONDITIONS DE PAIEMENT

Flore Granboulan accepte les règlements par virement, par chèque ou espèces.

Sauf accord express entre les parties, le paiement du solde de la facture est effectué :

- soit à la fin de la prestation de service (avant le départ du chef-traiteur du lieu de l'évènement) ;
- soit à la réception de la facture.

En cas de retard de paiement, une majoration de 5% par semaine du montant total TTC sera appliquée, sans formalité aucune ni mise en demeure préalable et entraînera l'exigibilité immédiate de l'intégralité de sommes dues par Flore Granboulan.

7. LIVRAISON ET TRANSPORT, MANUTENTION ET INSTALLATION

La livraison est effectuée par Flore Traiteur ou par un tiers transporteur dans les lieux désignés dans le bon de commande par le Client.

Dans le cas où la livraison est effectuée par un tiers transporteur, Flore Traiteur ne pourra être tenue pour responsable d'aucun dommage en lien avec la livraison.

Le Client doit être présent lors de la livraison et procéder à un inventaire contradictoire pour s'assurer de la conformité de la livraison avec sa commande. Tout désaccord devra, intervenir au moment de la livraison et être expressément écrit sur le bon de livraison.

Les frais liés à l'opération de livraison auront été déterminés et répartis par avance dans le devis.

En cas d'erreur, d'insuffisance de précisions dans le libellé des coordonnées du destinataire, du jour, du lieu, de l'horaire de livraison ou des codes d'accès, Flore Traiteur, après avoir tenté de contacter le Client, ne saurait être tenue responsable des retards éventuels ou de l'absence de livraison.

Toute manutention demandée par le Client lors de la livraison, dressage, installation, nappage, débarrassage et remise en bac du matériel et non stipulée sur la commande initiale, fera l'objet d'une facturation au temps passé, sur la base de 50.00 € /heure par salarié.

8. REPRISE

Par mesure d'hygiène, aucun produit alimentaire ne pourra être repris ni échangé.

9. MISE A DISPOSITION ET RETOUR DU MATERIEL

Du matériel (notamment : verres, tables buffet, nappage, containers isotherme, matériel de buffet) pourra être mis à la disposition du Client par Flore Traiteur ou être loué à un tiers par l'intermédiaire de Flore Traiteur.

En cas de location du matériel via un tiers, Flore Traiteur ne pourra être tenue pour responsable d'aucun dommage en lien avec la location dudit matériel.

Le Client doit être présent lors de la livraison et de la reprise du matériel mis à disposition ou loué.

Le Client sera seul responsable de toute perte, casse, dégradation qui pourrait être causé par les participants à sa réception, ses invités, ses propres Clients et/ou par le personnel dont il a la charge, sur les biens et le matériel mis à disposition et/ou loués pour l'organisation de la réception. Le matériel détérioré ou non restitué sera facturé au Client à sa valeur de remplacement à neuf, augmentée d'une indemnité s'élevant à 30 % de la valeur du matériel à remplacer destinée à couvrir son indisponibilité.

10. GARANTIES

La garantie légale des vices cachés des articles 1641 et suivants du Code civil, conformément aux dispositions de l'article L. 217-4 du Code de la consommation et la garantie légale de conformité prévue par l'article L217-9 du Code de la Consommation sont applicables.

Le Client pourra exercer ces garanties en adressant sa demande à :

Flore Traiteur
118-130 avenue Jean Jaurès
75169 Paris

Lorsque le Client agira en garantie légale de conformité, il :

- bénéficiera d'un délai de deux ans à compter de la délivrance du bien pour agir ;
- pourra choisir entre la réparation ou le remplacement du bien sous réserve des conditions de coût prévues par l'article L. 217-9 du Code de la consommation ;

- sera dispensé de rapporter la preuve de l'existence du défaut de conformité du bien durant les six mois suivant la délivrance du bien.

Le Client pourra également décider de mettre en œuvre la garantie contre les défauts cachés de la chose vendue au sens de l'article 1641 du Code civil et, dans cette hypothèse, il peut choisir entre la résiliation de la vente ou une réduction du prix de vente conformément à l'article 1644 du Code civil.

11. RESPONSABILITE ET ASSURANCE

Les réglementations européenne et française obligent à détruire et jeter à l'issue de la réception toutes denrées alimentaires présentées aux Clients ou réchauffées. En conséquence, Flore Traiteur, après en avoir informé les Clients, se dégage totalement de sa responsabilité sur les risques encourus dans le cas où les Clients souhaiteraient conserver les produits restants.

Les risques de perte, de casse, de dégradation des biens présents sur le lieu de la réception ne peuvent être couverts par les assureurs et restent à la charge effective du Client. Il en est de même pour les frais de remise en état des locaux. Ainsi, il appartiendra au Client d'assurer à ses frais les biens de valeur que ses invités ou lui-même introduiraient sur le lieu de la réception/de l'évènement.

12. FORCE MAJEURE

Flore Traiteur ne pourra être tenue pour responsable par suite de manquement ou retard dans l'exécution totale ou partielle de sa prestation dès lors que cette défaillance a pour origine ou résulte d'un cas de force majeure tel que défini par la jurisprudence française.

Il peut s'agir notamment : de manifestations, d'intempéries, d'accident du véhicule de livraison, de sinistres affectant les installations etc.

Flore Traiteur devra informer le Client dans les plus brefs délais de la survenance d'un cas de force majeure.

13. NON-RENONCIATION

Flore Traiteur et le Client conviennent expressément qu'en aucun cas, et quelle que soit sa durée, sa fréquence ou son importance, un silence, une tolérance ou, plus généralement, un simple comportement, même implicite, ne peut constituer ni être interprété comme une renonciation à quelque droit, prérogative ou faculté que ce soit à l'égard de l'autre partie, ni être constitutif d'une quelconque novation ou modification du présent contrat.

En toute hypothèse, chaque partie pourra à tout moment mettre fin à cette tolérance sans préavis ni formalité

14. SERVICE RELATION-CLIENT

Le Client pourra dans tous les cas, tenter de contacter Flore Traiteur :

- soit par téléphone au 07.68.68.65.01
- soit par email à l'adresse suivante : contact@flore.kitchen
- soit par courrier à l'adresse suivante : 118-130 avenue Jean Jaurès – 75169 Paris

15. REGLEMENT AMIABLE DES LITIGES

En cas de litige, Flore Traiteur invite le Client à la contacter directement afin de trouver une solution amiable. Le Client trouvera les coordonnées de Flore Traiteur à la clause 14 ci-dessus « service relation-client ».

Par ailleurs, en vertu de l'article L. 612-1 du Code de la consommation « *tout consommateur a le droit de recourir gratuitement à un médiateur de la consommation en vue de la résiliation amiable du litige qui l'oppose à un professionnel.* »

16. LOI APPLICABLE ET JURIDICTION COMPETENTE

Les présentes CGV seront régies par la loi française.

Tous les litiges auxquels les contrats de prestation de traiteur-réception pourraient donner lieu, concernant tant leur validité, leur interprétation, leur exécution, leur résiliation, leur conséquence et leurs suites et qui n'auraient pas été résolus à l'amiable entre Flore Traiteur et le Client, seront soumis aux tribunaux compétents selon les règles de droit commun applicable.

17. INFORMATIQUE ET LIBERTE

Conformément à la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux Fichiers et aux Libertés, les Clients personnes physiques disposent d'un droit d'accès et de rectification aux informations nominatives qui le concernent qu'il peut exercer en adressant un courrier à l'entreprise Flore Traiteur domiciliée au **118-130 avenue Jean Jaurès 75169 Paris**